



Combs la Ville, le 10 fév.11

Monsieur le Directeur Départemental
La Poste - DTELP 77
8, avenue Georges Clemenceau
ZI vaux le Pénil
77005 Melun cedex.

Monsieur le Directeur,

Une nouvelle fois, de nombreux collègues de nombreux bureaux nous font part de leur profond désaccord concernant une note sur la gestion des congés annuels. En effet, sans référence aucune à quel que texte qu'il soit, les Directeurs TERRAIN de notre département veulent imposer une nouvelle note sur les CA. Note qui vise à :

- Obliger le personnel à déposer avant fin mars la quasi-totalité de ses CA pour l'année
- Mettre en place trois tours de congés
- Imposer au personnel la possibilité de ne pouvoir reporter au 31 décembre que 6 jours de congés (CA, Boni, REX).

Pour la CGT FAPT 77, nous vous demandons le retrait pur et simple de cet oukase.

Cette note, loin d'améliorer un existant qui mériterait grandement de l'être, ne se traduirait que par de la pression supplémentaire, l'accentuation d'un mal vivre au travail déjà très important. De plus comment faire croire aux agents qu'il serait possible de respecter un calendrier annuel quand, et ce malgré les engagements pris par la DTELP 77, il est impossible de donner et de respecter les plannings trimestriels ?

La CGT FAPT 77, tout comme le personnel, n'est pas dupe. Ce que cherche la Poste est d'imposer à terme les congés en ne s'appuyant que sur les seuls besoins du service.

Face aux restructurations destructrices d'emploi, face à une pression commerciale de moins en moins supportée, face à une détresse du personnel dont la presse s'est fait l'écho, il est socialement et humainement crucial que ce texte ne s'applique pas. Il en est de votre responsabilité !

Dans l'attente de vous lire, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT FAPT 77
Hassan SAMNI
Secrétaire Général.